

Compte rendu Conseil municipal 26 juin 2023

Présents: H Baptiste, F Doutre, S Hervault, F Lemaitre, A Vigne, C Baudoin, J Fayard, S Delcros, E Nibel, V Colombat, F Beck.

Absents: JL Moreggia, R Boulanger, J Valette.

Poste cuisinier cantine:

Après l'étude des candidatures la commission « personnel communal » a retenu quatre profils.

Trois fonctionnaires et un non fonctionnaire. Ces personnes seront recontactées successivement. Elles devront confirmer que les conditions du poste (horaires, salaires, etc...) leur conviennent.

Travaux gendarmerie:

Les travaux d'agrandissement de la gendarmerie ont débuté. La partie maçonnerie devrait se terminer le 7 juillet, suivront les travaux de menuiserie. L'intervention de l'électricien se fera au coup par coup. La peinture est prévue entre septembre et octobre. La fin des travaux est programmée pour fin pour novembre.

Fête de la municipalité:

La fête du 14 juillet approche. Le conseil municipal passe en revue la liste des tâches à accomplir et celles déjà effectuées.

La sono est réservée, ainsi que le feu d'artifice, les boissons sont commandées, la quantité de sirop prévue est à doubler.

Il est nécessaire d'investir dans l'achat d'écocup en assez grand nombre, les verres ne pourront en effet pas être lavés au cours de la soirée les bénévoles n'étant pas assez nombreux pour couvrir l'évènement. Le conseil décide en outre la mise en place de jetons pour l'achat des boissons et le service de la bière au pichet. Les deux actions permettront de fluidifier le service. Le podium sera monté mercredi soir. Emmie NIBEL et Janis FAYARD seront présents au départ des flambeaux. Le rendez-vous pour la buvette est fixé à 20h.

Digue de la Théoule:

Une demande a été formulée en mars dernier auprès de la DDT (police de l'eau), par la mairie, concernant la mise en place de la digue-fusible. Chaque année, à l'exception de l'année 2020, cette digue a été construite. Elle permettait l'aménagement de notre plage et contribuait à protéger la ressource en eau au niveau du puits de pompe dit de Chauvert. Les services de l'Etat ont émis un refus cette année en date du 27 avril 2023. Monsieur Hervé SAULIGNAC, député de l'Ardèche, a été informé de cette décision par Madame le Maire. Il n'y aura donc pas de digue, pas de baignade et pas de plage aménagée pour la saison estivale.

Eyrieux sport a été également informé de la décision de la DDT.

Pont de Teynac:

Le pont est fendu de chaque côté. Un audit a été demandé à INFRANEO pour évaluer la situation et les travaux à prévoir.

Le Cerema avait déjà mandaté INFRANEO pour une expertise plus succincte en 2022.

Divers:

Marché estival à partir du 4 juillet: Monsieur Gabriel VABRES devra être épaulé voir remplacé pour remplir le rôle de placier. Les places seront nominatives, les anciens resteront à la même place et il n'y aura pas de venue supplémentaire en cours de saison. Madame Sandrine DELCROS sera présente mardi. Lors du placement les mardis matin le conseil municipal souhaite la présence d'au moins un élu.

Vendredi 30 juin 2023 : départ à la retraite de Chantal 19 h à la gare.
16h30. Le jeudi 06 juillet un gouter pour le départ en retraite de Bernard GUY, cuisinier à la cantine scolaire, est également programmé.

Prévisions rentrée scolaire 2023-2024 : 125 enfants sont attendus le 4 septembre prochain : 49 maternelles et 76 primaires.

Plan Local d'Urbanisme : Emplacement réservé Route du Boucillon : Madame le Maire évoque la question posée par le futur acquéreur d'un terrain route du Boucillon qui est concerné par un Emplacement Réservé (ER sur le plan de zonage du PLU). En effet, cette réalité inquiète les potentiels acheteurs qui craignent un élargissement prochain de la route. Madame le Maire propose d'écrire au notaire chargé de la vente pour certifier qu'il n'y aura pas d'utilisation de cet emplacement réservé.

Valérie Colombat rend compte d'une discussion avec la famille Guillot résidant au Lieu-dit Les Veaux. La Poste prévoit de ne plus acheminer leur courrier, la route menant à leur domicile n'étant plus considérée comme carrossable. Un débroussaillage est en outre à prévoir.

Comité des fêtes: L'association demande une place dans le local des pompiers pour le stockage de son matériel (sono, Barnum, etc). Aucun projet n'étant lancé sur la pièce attenante salle d'appel, le conseil pourra examiner la demande pour mettre cette salle en disponibilité provisoirement. Le local sera présenté au comité des fêtes.

Bâtiments Madame Ninon Doutré: Lors de la création des cabinets, une dalle avait été créée sur le bâtiment en vue de l'aménagement d'une partie haute future. Cependant, celle-ci ne pourra pas être réalisée puisqu'il n'y a pas d'ascenseur et donc pas d'accès handicapé possible à ce futur étage. L'idée serait d'ouvrir une porte avec le pôle médical qui lui possède un accès handicapé. La mairie en rachetant cette partie haute pourrait alors faire une salle réunion et 2 cabinets. Le rachat par la mairie de l'étage entraînerait une copropriété avec Ninon sur ce bâtiment. Une étude d'une extension du pôle de santé au-dessus des cabinets de Madame Ninon DOUTRE peut être diligentée. Des devis doivent être réalisés afin d'étudier la faisabilité du projet.

Infirmières: Le cabinet d'infirmières du pôle va fermer à la fin de l'été. La commune recherche activement des professionnels de santé (médecins, infirmières...).

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.